

*Feuille de route 2008-2013 : la perspective fransaskoise*

---

Favoriser un avenir prometteur pour les organismes et les institutions de la communauté fransaskoise dans le cadre de la dualité linguistique au Canada est un engagement concret au service de tout le pays.

*Mémoire de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) inc.*

Au Comité permanent des langues officielles

---

Ottawa, le 3 novembre 2011

## Mise en contexte

Dans un communiqué officiel du principal responsable de la *Feuille de route*, on peut lire que « La *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir* réitère l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la dualité linguistique et de nos deux langues officielles. Elle trace la route que le gouvernement entend suivre au cours des cinq prochaines années pour bâtir sur les fondements solides du Canada.<sup>1</sup> »

Selon le Premier ministre canadien actuel, « Notre fédération est née de la volonté des Canadiens d'expression française et des Canadiens d'expression anglaise de partager un avenir commun.<sup>2</sup> » L'un des défis auquel le gouvernement devra faire face pour atteindre cet objectif est d'assurer, parallèlement, le maintien de ses engagements envers la minorité et la majorité linguistique du Canada. Parfois incompatible, voire même contradictoire avec la réalité quotidienne au Canada, cette volonté d'assurer l'avenir culturel et linguistique de ces deux communautés linguistiques officielles sera sans doute un des points épineux auquel le Gouvernement du Canada devra faire face au cours des prochaines années. La *Feuille de route* et ses prédécesseurs ont toujours été et demeurent une source importante de financement et donc de stabilité nécessaire au bon fonctionnement des organismes et des institutions de la communauté fransaskoise<sup>3</sup>. Par contre, l'application des procédures et la méthodologie d'attribution des fonds entourant cette *Feuille de route* pourraient et, selon nous, devraient être revues pour assurer une meilleure transparence et une application régularisée.

En Saskatchewan, nous avons développé et adopté une nouvelle structure de gouvernance pour la communauté fransaskoise : l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). Cette structure de représentation, où la présidence et les représentants communautaires (députés communautaires régionaux) sont élus au suffrage universel, a été complètement négligée et non respectée par l'application de la *Feuille de route* en Saskatchewan. En tant qu'entité gouvernante, il est essentiel que l'ACF soit intégralement consultée au sujet de toute entente signée entre un bailleur de fonds fédéral et un organisme fransaskois quel qu'il soit. Ce manque de reconnaissance de l'autorité politique et administrative de l'ACF, comme l'atteste la volonté apparente des ministères fédéraux de négocier un financement avec tout venant, va à l'encontre d'une reconnaissance fédérale de notre structure de gouvernance et crée de sérieuses tensions dans notre réseau associatif.

L'exercice proposé aujourd'hui est d'évaluer la *Feuille de route* et son impact réel sur la Fransaskoisie et au sein de celle-ci. Notre évaluation s'appuiera donc sur deux grandes priorités, à savoir, (1) celle d'un projet de société dont le but est de construire une communauté fransaskoise forte, solidaire et novatrice basé sur les principes de la dualité linguistique canadienne et (2) celle d'investissements stratégiques de multiples ministères fédéraux qui assureront l'appui pluriannuel de la communauté fransaskoise en vue de lui assurer un dynamisme culturo-linguistique tout en respectant les nouvelles priorités du Gouvernement du Canada qui doit, lui, défendre ses choix auprès de la population canadienne.

---

<sup>1</sup> Source : Patrimoine canadien, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2012 : Agir pour l'avenir*, Gouvernement du Canada, Ottawa, 2008, page 4.

<sup>2</sup> Source : Patrimoine canadien, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2012 : Agir pour l'avenir*, Gouvernement du Canada, Ottawa, 2008, page 4.

<sup>3</sup> Un Fransaskois ou une Fransaskoise est une personne qui s'identifie à la francophonie en Saskatchewan, présentement ou dans le passé, que ce soit par la naissance, le mariage, ou l'adoption ou une personne qui s'identifie à la communauté fransaskoise, qui contribue à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'épanouissement et au développement des communautés francophones en Saskatchewan, tout en reconnaissant qu'il existe plusieurs façons d'y contribuer. (Source : *Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise : De la minorité à la citoyenneté*)

## La Feuille de route : un investissement dans cinq domaines d'action gouvernementale

### 1. Valoriser la dualité linguistique auprès de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes

Malgré tous nos efforts de recherche, ce domaine d'action est celui que nous arrivons à peine à bien évaluer. À l'exception des outils linguistiques que le Gouvernement du Canada a rendu publiques sur son site Web <sup>4</sup> ainsi qu'un lien vers le site Internet de l'ACF, très peu de différences mesurables ont été relevées dans ce domaine. Il est important de signaler qu'en Saskatchewan, l'obtention de services en français auprès des institutions fédérales est toujours difficile et on en arrive trop souvent à une absence totale de service, de longs délais et un français parfois douteux. Ajoutons à cette situation difficile le double fait que les « Champions du français »<sup>5</sup> à l'intérieur de l'appareil fédéral ne connaissent pas toujours la communauté qu'ils sont appelés à servir et que, trop souvent, ils ne sont que rarement affectés à un poste assez longtemps pour faire une différence marquée. Notons ici que, récemment, le Gouvernement du Canada a nommé des personnes unilingues anglophones à des postes clés (vérificateur, juge, etc.) et que ces actions vont à l'encontre de cette valorisation.

Remarquons par contre, que la province de la Saskatchewan s'est dotée d'une politique de service en français en 2003 et, par le biais d'une entente bilatérale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Saskatchewan, que des fonds provenant de la *Feuille de route* finance la Direction des affaires francophones (DAF), porte d'entrée francophone aux services du Gouvernement de la Saskatchewan.

### 2. Bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse

D'importance capitale pour la communauté francosaskoise, ce domaine d'action est axé sur la pérennité et la vitalité actuelle et future de notre communauté. À notre avis, ce domaine devrait comporter quatre investissements concrets. D'abord, un investissement dans le réseau scolaire français langue première et français langue seconde (les enjeux pour l'éducation française langue première seront présentés par le Conseil des écoles francosaskoises le 13 décembre prochain); deuxièmement, le financement d'initiatives jeunesse; troisièmement, le financement de l'accès aux médias dans la langue de la minorité et enfin, l'investissement dans le postsecondaire pour l'étudiant francophone et l'étudiant de français langue seconde.

2. 1. Il est évident que les investissements pour l'éducation primaire et secondaire en français ont augmenté, toutes sources de financement confondues. Mais il est important de noter qu'en Saskatchewan le financement fédéral pour l'éducation en français n'est pas comparable à l'investissement provincial. Les placements fédéraux en éducation M-12 pour la minorité linguistique stagnent depuis plusieurs années, tandis que l'investissement de la province a augmenté. Les données citées dans la section des investissements indiquent que, depuis 2008, les coûts admissibles aux octrois fédéraux ont augmenté de 44% tandis que les investissements du fédéral

---

<sup>4</sup> <http://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/index-fra.php>

<sup>5</sup> C'est le nom officieux et officiel que l'on donne aux fonctionnaires fédéraux qui ont été mandatés par leur ministère ou organisme pour promouvoir le français dans leur milieu de travail.

ont été réduits de 4% au cours de cette même période. La portion assumée par la province est donc passée de 61% en 2008 à 74% en 2010, pour un investissement additionnel de 1 030 048,00\$. Il est important de noter que, malgré les investissements de la *Feuille de route* en éducation (qui représentent presque 50% des coûts de la Feuille) - ce qui inclut le financement de l'éducation de la langue première, l'éducation M-12 langue seconde, les bourses d'été pour le perfectionnement linguistique et le programme de moniteurs de langues officielles - cet investissement n'a pas abouti à une augmentation des dépenses fédérales, du moins en Saskatchewan.

Vous trouverez plus loin dans ce document les données financières au sujet des investissements dans le système éducatif français langue première et seconde. Il est important de souligner que la communauté francosaskoise fait face à certain défi. Statistique Canada résume bien la problématique. « En Saskatchewan, 3 820 enfants de parents francophones étaient inscrits à l'école primaire ou secondaire au moment de cette enquête (2011). Parmi ces enfants, environ 48 % recevaient un enseignement en français, dont 32 % au sein d'une école française et 16 % au sein d'un programme d'immersion en français à l'école anglaise. Pour ce qui est du reste des enfants qui étaient inscrits à l'école primaire ou secondaire, 51 % fréquentaient une école de langue anglaise (programme régulier). Mentionnons que les résultats obtenus donnent à penser qu'il peut y avoir un lien entre, d'une part, la langue dans laquelle les enfants sont scolarisés et d'autre part, la proportion de couples exogames, l'opération d'un transfert linguistique vers l'anglais chez plusieurs francophones âgés de moins de 21 ans et le fait qu'une proportion importante de francophones se sent plus à l'aise en anglais qu'en français. À titre d'exemple, des 3 450 enfants dont au moins un des deux parents est francophone, la majorité (72 %) étaient issus de familles exogames français-anglais. Parmi ceux-ci, 24 % fréquentaient une école française, 16 % un programme d'immersion d'une école anglaise et 59 % le programme régulier d'une école anglaise. <sup>6</sup> »

2. 2. Le financement des initiatives jeunesse qui ont eu pour but d'augmenter l'accès des jeunes aux activités et aux médias locaux dans la langue de la minorité, n'a pas eu nécessairement les effets souhaités. Pour le *Fonds Initiatives Jeunesse* (création de l'ancienne Feuille de route), géré par le Francofonds au Manitoba, les investissements entre 2008 et 2011 en Saskatchewan représentent seulement 85 769,61\$ (20.78%) sur un total de 412 698,00 \$. Bien que ces investissements ont appuyé des initiatives parlementaires, de camp de plein air, de spectacle de musique et d'échange, ils n'ont pas permis de répondre à eux seuls aux besoins de nos jeunes.
2. 3. Ce domaine comprend aussi l'accès aux médias locaux dans la langue de la minorité. À titre d'exemple, en 2001 l'ACF a identifié le besoin d'un service large bande (Internet à haute vitesse) dans la région rurale à l'est et au nord-est de Saskatoon. Les avantages économiques et culturels qui accompagneraient un accès à l'Internet à haute vitesse étaient évidents pour la citoyenneté de la région, tant anglophone que francophone, tant dans les villes de Prince Albert et Saskatoon, que dans les communautés rurales. L'ACF a reçu une aide financière d'Industrie Canada (et non dans le cadre de la *Feuille de route*) dans le cadre du programme *Large bande pour le développement rural et du Nord*. Avec l'appui de l'ACF, *Baudoux communications* <sup>7</sup> est la première compagnie d'Internet en Saskatchewan à fournir des services à

<sup>6</sup> Source : Statistique Canada, 2011, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de la Saskatchewan*, No 89-642-X no 006, page 42

<sup>7</sup> Le nom *Baudoux Communications* rappelle les contributions d'un des pionniers de la communauté francosaskoise. Mgr Maurice Baudoux (1902-1988), ordonné prêtre en juillet 1929 à Prud'homme, a toujours cru au fait français en Saskatchewan. C'est en partie grâce à son dévouement que la radio française a vu le jour dans notre province. C'est pour rendre hommage à ce grand canadien, fier Fransaskois, qu'on a choisi le nom « Baudoux ».

ses clients dans les deux langues officielles. à produire des résultats tangibles et structurants pour les individus et les familles qui veulent vivre en français dans notre communauté, des résultats qui s'inscrivent en ligne avec l'engagement du gouvernement en termes d'appui au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

(Voir **Annexe 1** – Zone de couverture des services de Communications Baudoux)

2. 4. Finalement, la mise œuvre d'un projet postsecondaire réussi en Saskatchewan exige un partenariat transparent, un engagement ferme d'une institution postsecondaire et un financement assuré par nos deux niveaux de gouvernement. La *Feuille de route* est alors une condition sine qua non de cette réussite. Jusqu'à présent ces trois conditions n'existent pas en Saskatchewan.

Quoiqu'il soit vrai qu'il existe une certaine programmation postsecondaire en français<sup>8</sup>, cette programmation ne représente guère les aspirations de la communauté fransaskoise. En raison donc de ce grand clivage entre le secondaire français (soit langue première ou l'immersion française) et le postsecondaire, la situation actuelle en Saskatchewan assure la migration de la jeunesse francophone et francophile vers une programmation postsecondaire de langue française à l'extérieur de la province. Et peu nombreux sont ceux qui reviennent pour chercher un emploi ou établir un foyer. Par conséquent, les deux secteurs se trouvent affaiblis. L'absence d'un secteur postsecondaire de langue française cohérent, crédible et durable nuit au développement de l'éducation scolaire de langue française car un nombre important d'élèves quitte les programmes de langue française pour mieux se préparer, au niveau secondaire, à entreprendre des études postsecondaires en anglais. Ce décrochage massif et le choix très restreint de programmation postsecondaire en français nuisent au développement du secteur postsecondaire en Saskatchewan. C'est un nombre très réduit d'élèves qui poursuivent leurs études scolaires jusqu'à la douzième année. La majorité de ceux qui terminent leur secondaire en français poursuivent leurs études postsecondaires en anglais faute d'options intéressantes en français au niveau collégial et universitaire. Par conséquent, les gouvernements provincial et fédéral perdent une partie considérable - sinon la majeure partie - de ce qu'ils investissent dans l'éducation préscolaire et scolaire de langue française.

Pour mieux réaliser le plein potentiel des jeunes qui choisissent de faire leurs études en français et pour mieux maximiser le retour sur l'investissement important que font les deux paliers de gouvernement dans l'éducation de langue française, il faudrait donc, à notre avis, concevoir l'éducation préscolaire, scolaire et postsecondaire (collégial, technique et universitaire) comme un continuum. Conçu dans un esprit de cohésion, celui-ci favoriserait les articulations et les arrimages nécessaires entre les trois niveaux éducatifs.

Quant à la partie postsecondaire de ce continuum, elle ne sera forte et durable en milieu minoritaire que si elle est cohérente. C'est l'organisation et le financement de cette éducation qui assureront cette cohérence. Il est très difficile de développer l'éducation postsecondaire en français de façon durable avec un regard sur l'avenir lorsque les programmes, ainsi que les unités qui les offrent, sont financés seulement par l'un ou l'autre des deux paliers de gouvernement et ce, de façon ponctuelle. Les unités de langue française,

---

<sup>8</sup> Grâce à un financement fédéral qui termine en mars 2013, l'Université de Regina offre un Baccalauréat en éducation (4 ou 5 ans), un Bac ès arts en lettres françaises et quelques cours non accrédités.

tel le Département de français au sein de l'Université de Regina, financées exclusivement par la province, bénéficient d'un financement annuel assez prévisible et durable, ce qui permet la création d'un corps professoral. Toutefois, comme ces unités sont financées à l'intérieur d'institutions anglophones, leur financement est déterminé par des critères qui pénalisent inévitablement l'éducation qui s'offre dans la langue officielle minoritaire. De ce fait, elles sont incapables de se développer.

Quant aux unités francophones, tel l'Institut français, financées exclusivement par le fédéral, elles sont handicapées par leur cycle de financement à court terme provenant uniquement de fonds complémentaires. Ces unités ne peuvent donc pas se projeter à long terme, se doter d'un corps professoral, lancer des programmes crédités, des formations qui doivent répondre aux aspirations de l'effectif étudiant francophone et francophile dans une ambiance et un milieu français, bref, se développer et répondre pleinement à leur mandat d'éducation française en milieu minoritaire. Cette atomisation du financement nuit non seulement au développement cohérent de l'éducation postsecondaire en milieu minoritaire francophone, mais - comme nous le constatons ci-dessus - elle fait aussi en sorte que les deux paliers de gouvernement perdent une partie très importante de leur investissement dans l'éducation préscolaire, primaire et secondaire de langue française.

La meilleure manière de bâtir l'éducation postsecondaire en français en milieu minoritaire, afin qu'elle soit durable et efficace, est d'encourager la création, à l'échelle provinciale, d'un secteur postsecondaire interinstitutionnel, francophone et autonome, qui s'inscrit dans la continuité de l'éducation préscolaire et scolaire. L'inclusion dans l'approche à l'éducation postsecondaire de cours à distance est une option à considérer, bien qu'une base de programmes doit être offerte en face à face. Nous recommandons que les deux paliers de gouvernement financent conjointement un tel secteur dans son ensemble -- séparément du secteur anglophone, et selon des critères adaptés à l'éducation minoritaire.

Si la qualité des programmes et une réelle collaboration interinstitutionnelle sont les critères d'admissibilité auxquels les institutions doivent satisfaire pour participer à ce secteur spécial, les deux paliers de gouvernement pourraient s'entendre pour cofinancer une palette de programmes stratégiques et cohérents se complétant les uns les autres. Si on créait en même temps des mécanismes permettant aux instances représentatives de la communauté francophone provinciale (de langue française, première et seconde), ainsi qu'aux instances scolaires, de conseiller le ministère de l'Éducation supérieure sur les orientations d'un tel secteur, la cohésion de l'éducation en langue française et la pertinence du secteur postsecondaire se verraient renforcées de façon importante.

Puisque le financement du secteur, dans son ensemble, serait négocié entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, il serait cohérent et solide : le financement provincial assurerait le fondement durable du secteur dans son ensemble, alors que le financement fédéral serait la condition sine qua non qui permettrait à la province d'appuyer le développement de l'éducation postsecondaire en français selon des critères adaptés à l'éducation minoritaire.

Si les deux paliers de gouvernement offraient ensemble aux institutions postsecondaires, dans le cadre d'un secteur cohérent, la possibilité d'accéder à un financement susceptible d'assurer le développement durable à long terme de leurs programmes en français,

il est probable que la plupart d'entre elles choisiraient de participer au secteur et ce, selon des exigences de continuité, cohésion et cohérence qui seraient les conditions de participation.

### 3. Améliorer l'accès aux services en français pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

3. 1. **Santé :** Les investissements du Gouvernement du Canada dans le domaine de la santé, par le biais de Santé Canada et ensuite par celui de *Société santé en français* (SSF), qui finalement nous parviennent ici en Saskatchewan par le financement du Réseau santé en français (RSFS) ont eu un impact important sur notre communauté. La Saskatchewan, qui jusqu'à récemment n'avait pas accès aux services de santé en français, a été largement touchée par les investissements faits par la Feuille *de route*.

Par la création du Réseau santé en français de la Saskatchewan et par le développement d'une programmation qui aujourd'hui est reconnue comme une programmation championne dans son réseau, la Saskatchewan a pu se doter d'une institution qui est axée sur la santé du citoyen fransaskois, spécifiquement, l'alimentation saine et l'exercice par le biais de programmes tels *En mouvement*. Axé sur le principe de l'amélioration de l'accès aux services de santé, le RSFS innove dans plusieurs domaines : la référence à un médecin, l'identification des professionnels francophones de la santé grâce à un répertoire provincial et la distribution de l'information sur un éventail de sujets (l'activité physique, les drogues et le tabac, l'alimentation, la sexualité, la santé mentale, les soins dentaires, la violence physique, émotionnelle et sexuelle). L'attribution des fonds pour le secteur santé par l'organisme porte-parole du réseau, la *Société santé en français*, a été une approche gagnante et a permis de renforcer le réseau régional et aussi de développer des partenariats qui ont aidé à sa diversification financière. L'attribution pluriannuelle des fonds a aussi permis au RSFS de se doter d'un plan de développement à long terme et de la capacité de prévoir ses budgets d'année en année.

L'accès à des services de santé dans sa langue va au-delà du simple respect de la langue de l'individu, c'est aussi une question de santé et de sécurité. La population fransaskoise vieillit et elle se renouvelle grâce à l'immigration et à la migration interprovinciale. De plus, nos institutions scolaires permettent aux jeunes fransaskois d'être dominants dans leur langue maternelle. Dans ce contexte où les Fransaskois et Fransaskoises ne sont pas de facto bilingues (français/anglais), les francophones de la Saskatchewan ne peuvent pas se contenter des services de santé uniquement en anglais. Nous constatons que de plus en plus de gens sont plus à l'aise de s'adresser à leur médecin dans leur langue première. Le besoin d'avoir accès à des services cliniques en français se manifeste surtout à Saskatoon et à Regina. Le Réseau santé en français de la Saskatchewan cherche à mettre en place des cliniques de santé communautaires (Community Health Clinics) dans chacune de ces villes. Soulignons aussi que la communauté fransaskoise a ciblé la création de cliniques de santé communautaires comme l'une de ses cinq priorités dans le cadre des élections provinciales en Saskatchewan.

3. 2. **Justice :** Fondée en 1989 par des juristes du Barreau de la Saskatchewan, l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS) est un organisme à but non lucratif qui regroupe près de cinquante avocats, juges, traducteurs, greffiers, professeurs et étudiants en droit. L'AJEFS a pour mission d'assurer la mise en place, le développement, la promotion et la défense des droits et des services juridiques en français auprès de ses membres, de la communauté et des instances juridiques et

gouvernementales. Dans le contexte de la *Feuille de route 2008-2013*, l'AJEFS a pu bénéficier des fonds de Justice Canada. Depuis 2008, elle a pu mener à bien les projets suivants :

Vulgarisation juridique : Offrir et diffuser de l'information sur des sujets qui touchent de près la population :

Elle a produit et distribué des guides comme - *Le guide des femmes de la Saskatchewan et leurs droits; Les droits de l'enfant, des parents et de la famille* et *Passeport-Justice : Vos droits comme citoyens* (document très apprécié par la population immigrante et les communautés d'accueil; l'édition est épuisée et la communauté demande une deuxième édition!) et des dépliants comme L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elle a poursuivi l'expansion de son site Internet qui contient *859 pages et 222 documents en format PDF* sur des sujets qui touchent autant les jeunes, les femmes, les aînés, les parents, les enseignants, les immigrants que le grand public en général. Elle a offert également des chroniques dans le journal hebdomadaire fransaskois *L'Eau vive*, des ateliers, des procès simulés, un colloque national sur le statut du français dans l'Ouest canadien et *La cause Caron* et des campagnes de sensibilisation.

Services de références pour répondre aux besoins d'information et de services juridiques en français :

Elle reçoit chaque année un nombre croissant de demandes de références provenant de différentes clientèles dans les domaines portant, entre autres, sur le droit de la famille, du travail, du logement, de l'immigration, les rôles et responsabilités des organismes à but non lucratif et autres. (Une augmentation de 30% en 2011 par rapport à 2008).

Sensibilisation et promotion des carrières dans le domaine de la justice :

Les jeunes, les enseignants et les parents sont davantage conscients des possibilités de carrières dans le domaine de la justice grâce à la réalisation d'activités comme des « Journées du droit », de la documentation et des présentations. Et pour les plus jeunes L'association a développé un petit livre intitulé « Michette visite le Palais de justice » qui contient une belle histoire, des illustrations attrayantes et est agrémenté de jeux éducatifs. Cet outil a pour but de mieux faire connaître aux tout jeunes les possibilités de carrières dans le domaine du droit, de les sensibiliser et de les motiver dès le plus jeune âge. Notons que nous avons en 2011, quatre nouveaux diplômés en droit et trois jeunes fransaskois étudient présentement dans une faculté de droit.

Contribution à l'amélioration de l'accès à la justice - Services de justice en français :

Depuis 2008, il y a eu une sensibilisation accrue auprès de l'appareil judiciaire et de la population francophone. Nous avons aujourd'hui au sein de l'appareil judiciaire trois officiers de justice et deux juges bilingues à la Cour provinciale pouvant répondre aux demandes de procès en français. L'AJEFS, en collaboration avec des membres de la communauté fransaskoise, poursuit son travail en vue de l'amélioration des services en français offerts à la population. Soulignons un accroissement du nombre de personnes bilingues travaillant dans le domaine de la justice en Saskatchewan (traducteurs, interprètes, avocats, juges et greffiers), de 50 personnes bilingues en 2008 à 82 personnes en 2011.



En résumé, la feuille de route pour la dualité linguistique a permis à l'association et à la population francosaskoise d'acquérir de nouvelles connaissances et une prise de conscience dans le domaine de la justice résultant en une meilleure capacité de vivre dans sa propre langue et permettant ainsi d'assurer la pérennité des communautés de langue française au Canada.

3. 3. **Immigration :** Depuis maintenant sept ans (2004), l'ACF s'occupe de l'accueil et l'établissement des immigrants francophones en Saskatchewan. Par contre, ce n'est qu'en 2008, par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et des investissements réalisés par la *Feuille de route* que notre communauté a obtenu du financement qui a soutenu cette démarche. Aujourd'hui, l'ACF est fière de dire qu'elle est le point d'entrée pour l'immigration francophone en Saskatchewan. Par ailleurs, nous appartenons au Réseau en immigration francophone et adhérons au « *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* » adopté en 2007.

Les services d'accueil et d'établissement qu'offrent l'ACF incluent des services pour guider les nouveaux arrivants, pour les aider à trouver un logement, pour les appuyer dans la recherche d'emploi ou encore pour faciliter l'inscription de leurs enfants à l'école. Depuis 2008, l'ACF a aidé 360 personnes (sans compter leur famille ou conjoints) en matière de services en immigration et nous avons appuyé, en moyenne chaque année, 85 immigrants venus s'installer en Saskatchewan. Notons ici que nous avons quatre employés qui doivent répondre aux besoins de toute la province. Évidemment, un investissement additionnel pour l'embauche d'un employé supplémentaire nous permettrait de mieux répondre aux besoins de nos clients. L'ACF a aussi lancé un Réseau provincial en immigration (RPI) en 2004. Ce réseau, qui comprend des institutions et organismes de la communauté francosaskoise, a pour mandat d'assurer le développement des services en immigration et des ressources pour le nouvel arrivant afin de favoriser son intégration et sa rétention dans notre communauté. Le RPI constitue pour ses membres un forum de concertation à propos de leurs activités en matière d'immigration. Il permet une meilleure coordination des activités afin d'accroître l'impact des actions de chacun des membres.

Parallèlement, l'ACF a aussi participé à des activités de recrutement de nouveaux immigrants à l'international. Que ce soit par le biais de « Destination Canada » ou par des voyages à nos frais, l'ACF a toujours voulu voir comment répondre aux besoins de main d'œuvre de sa communauté. Soulignons que l'ACF a tout récemment signé une entente de principe avec le Gouvernement de l'Île Maurice et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dont l'objectif est de recruter de 100 à 500 travailleurs bilingues à l'Île Maurice au cours des prochaines années.

3. 4. **Petite enfance, famille et alphabétisation :** Les centres éducatifs à la petite enfance (services de garde) et les Centres d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE) sont des lieux dynamiques qui offrent de nombreux services, des activités de francisation, de formation, et un large éventail de soutien aux parents et aux familles francosaskoises. Le développement de la petite enfance est un enjeu important pour les jeunes parents dans la transmission de la langue, l'identité et la culture chez des enfants en bas âge. Ces familles et leurs enfants constituent sans aucun doute la future clientèle des écoles francosaskoises. L'Association des parents francosaskois (APF) continue à œuvrer pour assurer que les enfants en bas âge et d'âge préscolaire soient prêts à intégrer le système scolaire francosaskois.

Depuis cinq ans, la communauté francophone connaît une demande croissante pour des services en petite enfance et à la famille. L'augmentation des inscriptions à la maternelle au Conseil des écoles francosaskoises (CÉF) en est la preuve! Cependant, la communauté n'arrive pas à répondre adéquatement à cette demande. Par exemple, pour ce qui est des services de garderie déjà en place, il y a des listes d'attentes. Ceci correspond incidemment à la croissance démographique et à une économie forte en Saskatchewan. Plusieurs communautés francophones ont également déposé une demande pour de nouveaux services de garderie et attendent toujours une réponse pour la mise en place d'un service.

En date du 30 juin 2010, cent huit (108) enfants étaient sur une liste d'attente pour un service de garderie. Au 30 juin 2011, deux cent vingt-sept (227) enfants sont en attente de service à Regina, Saskatoon et Moose Jaw. Malheureusement, les parents risquent de se tourner vers des services à l'extérieur de la communauté francophone. Quatre communautés scolaires ont fait la demande pour de nouveaux services de garderie (Prince Albert, Bellevue, Bellegarde et Vonda) pour l'année se terminant le 31 mars 2010, avec un potentiel de 91 nouveaux espaces. Ces communautés attendent toujours une réponse pour combler ce besoin indéniable.

En mars dernier, l'APF a reçu la demande officielle de parents de Moose Jaw pour la création d'un Centre d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE). Un projet de démonstration d'un CAFE a vu le jour à Lloydminster en avril dernier. Toutefois, sans les fonds de fonctionnement de base, ces projets ne pourront pas se poursuivre. Ainsi, les citoyens/parents francophones ne reçoivent pas pleinement des services cruciaux pour assurer le développement de la relève francophone, des futurs élèves des écoles francosaskoises. Les efforts de l'APF, en collaboration avec ses nombreux partenaires, pour l'offre de services de qualité en petite enfance et à la famille en sont arrivés à un tournant décisif.

Il est important de noter que le réseau actuel d'infrastructure pour la petite enfance comprend 6 centres éducatifs (4 nouveaux centres ont été demandés), 12 prématernelles et 10 groupes de jeux et 3 Centre d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE) avec 2 services satellites. Soulignons qu'un grand pourcentage de l'accès à cette infrastructure a été possible grâce à des investissements en nature ou par des partenariats financiers ponctuels. Le financement des Centres d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE) permettra à l'APF d'assurer l'accueil et l'accompagnement de nos familles, dès la petite enfance pour assurer une transition en douceur à l'éducation francophone et continuer à contribuer au développement de la communauté francosaskoise. Notons aussi que la communauté francosaskoise a ciblé la petite enfance comme une de ses cinq priorités dans le cadre des élections provinciales en Saskatchewan.

Pour la question d'alphabétisation, notons que le Service francosaskois de formation aux adultes (SEFFA) et l'Institut français offrent des cours en alphabétisation familiale, alphabétisation de base et des cours de français (langue première et seconde) avec des fonds provenant de la *Feuille de route*.

3. 5. **Arts et culture :** Notons que cet axe d'investissement est vaste et comprend de multiples éléments. Le professeur James R. McGoodwin du Département d'anthropologie à l'Université du Colorado explique que « (1) a culture est une création humaine que les hommes redéfinissent et réinventent constamment. Elle est censée répondre à différents besoins de l'être humain, notamment obtenir

des réponses aux questions qu'il peut se poser - depuis les plus pragmatiques et les plus concrètes, jusqu'aux interrogations essentiellement philosophiques et universelles.» Et il ajoute : « Selon cette définition, la notion de culture couvre bien plus que la culture dite «noble», autrement dit va largement au-delà des arts et des humanités, de la musique, de la littérature, des arts figuratifs ou des talents de société reconnus. Elle désigne plus généralement la somme de connaissances communes à une population déterminée, notamment des connaissances concernant la langue, l'histoire, la mythologie, les croyances religieuses, la conception du monde, les valeurs, les normes de comportement, les moyens d'existence actuels et les formes courantes d'organisation sociale économique, politique et religieuse. »<sup>9</sup>

Qu'il s'agisse des investissements du Ministère du Patrimoine canadien par le biais de son « Volet communautaire » ou de son « Fonds de développement culturel », beaucoup d'initiatives culturelles ont été appuyées depuis 2008 en Saskatchewan. Notons que cette année, le Ministère du Patrimoine canadien et le Saskatchewan Arts Board (SAB) ont créé un nouveau fonds nommé « Portail culturel fransaskois » administré par le SAB (par le biais d'une entente bilatérale provinciale) qui appuie directement les artistes fransaskois. Ce fond représente un investissement de 690 000,00 \$ étalé sur deux ans dans notre province. Une grande proportion des investissements dans cet axe provient des fonds du Patrimoine canadien et nous aborderons cette question plus tard dans le présent document.

#### 4. Miser sur les avantages économiques

Ce domaine a permis de financer directement le RDÉE Canada (Réseau de développement économique et d'employabilité) qui travaille de concert avec notre organisme provincial, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan (CCS), créé en 1946 lors d'un congrès de l'ACFC (Association Catholique Franco Canadienne, aujourd'hui l'ACF) par un groupe de coopérateurs et coopératrices franco-canadiens. Tout en respectant ses principes et ses valeurs traditionnelles, de nos jours le CCS s'engage davantage dans le développement économique et l'expansion de coopératives dans la communauté fransaskoise. Le CCS étudie également de nouvelles possibilités afin de mieux assurer le leadership des Fransaskoises et Fransaskois dans le développement économique et le secteur coopératif.

Par l'entremise de la *Feuille de route*, le CCS a pu bénéficier d'un financement stable et prévisible qui a beaucoup contribué à une planification saine de son fonctionnement. Par contre, il est important de noter qu'au moment de l'annonce de la *Feuille de route*, les procédures administratives et les objectifs du financement n'étaient pas clairs, ce qui a causé un retard de presque dix-huit mois dans le transfert des fonds. Parfois, il est même arrivé que des priorités de financement pour les investissements de la *Feuille de route* ne rejoignent pas les priorités de la communauté ou même ceux du CCS. Au moment de l'annonce de la *Feuille de route*, les agences régionales économiques ont dû réagir à la situation, causant ainsi des délais supplémentaires.

Les investissements de la *Feuille de route* qui ont permis la participation du CCS à la Place de la francophonie lors des Jeux Olympiques de Vancouver 2010 ont créé une occasion unique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette vitrine a permis de

---

<sup>9</sup> James R. McGoodwin, *Comprendre la culture des communautés de pêcheurs*, FAO, Rome, 2003, page 9

faire connaître les organismes économiques francophones du Canada et les effets sont encore ressentis aujourd'hui. Dans un sens, ce fut une des premières occasions pour le réseau économique de rencontrer les citoyens canadiens et même internationaux. Notons que les bienfaits de cet investissement ont aussi été notés dans notre communauté. Depuis cette expérience unique, le CCS a pu mettre l'accent sur l'efficacité de son travail avec les entrepreneurs et autres les organismes de la communauté et l'améliorer. Par exemple, c'est par le biais d'une formation pour administrateur et d'ateliers en préparation de plans d'affaires que le CCS a pu contribuer à la construction de Foyer des aînés à Debden, un petit village francophone au nord de la province. L'agent du CCS s'est rendu dans le village une vingtaine de fois par année pendant 5 ans pour appuyer les promoteurs du projet. Il s'agit d'un centre de soins de niveaux 1 et 2 destiné donc à des personnes mobiles. L'agent les a appuyés dans leurs démarches de planification, d'élaboration du plan d'affaires, de levée de fonds et d'obtention de prêts.

Perdre l'appui de l'argent de la *Feuille de route* pour le CCS constituerait une perte majeure de sa planification et de son développement effectués au cours des dernières années. Il est important de noter que le CCS et son réseau de RDÉE national n'ont pas eu la vie facile dernièrement. En effet, une vision d'avenir qui n'était pas partagée par tous les membres a créé un réseau économique tendu et divisé. Notons par contre, que le réseau économique s'est pris en main et qu'aujourd'hui il a une vision claire de la direction vers laquelle il se dirige et l'ensemble des composantes de leur réseau est aligné dans cette direction.

## **5. Assurer une gouvernance efficace pour mieux servir les Canadiens**

Permettez-nous d'aborder ici la question des Ententes de collaboration (anciennement connu comme les *Ententes Canada-Communauté*). Les Ententes demeurent la pierre angulaire du développement de nos communautés francophones. Ces fonds constituent la majorité des fonds disponibles pour le fonctionnement de notre réseau. Les montants globaux dispensés par le ministère du Patrimoine canadien aux organismes francosaskois n'ont pas augmenté depuis l'an 2000. C'est un facteur à considérer dans le contexte de cette présentation puisqu'il suppose une érosion du pouvoir d'achat des organismes. Selon les données de Statistique Canada, un « panier » fixe de produits de consommation qui coûtait 100 \$ en 2000 coûte environ 127,08 \$ en 2011. Les coûts afférents à l'entretien d'un édifice, l'administration et l'opération d'un organisme n'ont pas été épargnés dans cette réduction du pouvoir d'achat. On peut donc dire que le pouvoir d'achat des organismes a diminué de plus de 27 % en 11 ans.

Sans diminuer l'importance de la reddition des comptes et sans remettre en question l'importance de l'investissement qui est fait par le biais de la *Feuille de route* dans ce sens, nous nous devons de poser une question : Comment pouvons-nous imaginer que la communauté francosaskoise sera capable d'assurer son développement global quand le coût de ce que ses citoyens lui demandent de faire augmente mais que les fonds attribués par le Ministère diminuent de plus de 27%, augmentation du coût de la vie compris? La communauté francosaskoise s'est dotée d'un processus de reddition de compte rigoureux et elle respecte les normes demandées par le Ministère, mais, malgré cela, avec la présente capacité administrative et financière, nous n'arrivons pas à faire nos fins de mois et à répondre aux besoins de nos citoyens. Notons que la Saskatchewan francophone doit composer avec le plus grand taux d'assimilation et de perte linguistique, un vieillissement rapide de la population (surtout celle de la Fransaskoisie), un faible taux de fécondité, un manque d'institutions scolaires et postsecondaires pouvant répondre aux besoins de nos jeunes. Malgré ces défis de taille, nous avons une communauté culturellement riche, engagée, passionnée et fière de son héritage. Sans une bonification de l'Entente de collaboration, nous allons tous être témoins d'un démantèlement lent et progressif

des acquis, des institutions, des organismes et finalement de nos villages et de nos communautés. N'oublions pas que la communauté fransaskoise est en effet une des agentes de développement pour le Gouvernement du Canada vis-à-vis ses obligations linguistiques.

Nous vivons présentement cela avec la situation de Willow Bunch qui a perdu son école, ses institutions, son regroupement francophone (par faute de non financement). Willow Bunch est considéré comme la communauté francophone la plus ancienne en Saskatchewan. La présence francophone à Willow Bunch remonte aux années 1870<sup>10</sup>, quand les missionnaires et les commerçants de fourrure ont soldé leurs comptes avec la communauté métisse locale. La région était connue sous le nom de « Talle de Saules », qui plus tard a été traduit par « Willow Bunch ». Nous cherchons les moyens de revitaliser cette communauté, mais cela sera impossible avec le niveau actuel de contribution et encore moins si ces contributions sont réduites ou éliminées.

Notons aussi la question du *Programme d'appui aux droits linguistiques*. Vous savez déjà sans doute, qu'il existe des causes juridiques d'importance pour les communautés francophone hors Québec qui sont présentement en attente de décision et procès. Nommons ici la Cause Caron. Si la Cour d'appel de l'Alberta donne raison à Monsieur Caron, il est tout fait logique de penser que la province de l'Alberta se rendra jusqu'à la Cour suprême du Canada. La cause implique directement et spécifiquement la protection constitutionnelle des droits linguistiques sur l'ensemble de l'ancien territoire de « Rupert's Land <sup>11</sup> » transféré au Dominion of Canada en 1870. Les gains en droits linguistiques générés par cette cause juridique albertaine seront transférables en Saskatchewan (et ailleurs), car les lois qui ont fondé les deux provinces sont les mêmes. La communauté fransaskoise ne peut pas se permettre d'ignorer ce constat qui repose sur une recherche historique poussée et une jurisprudence fort bien documentée. On parle d'un renversement ordonné par la Cour suprême de la *Loi relative à l'usage du français et de l'anglais en Saskatchewan* de 1988. Il ne faut pas conclure qu'une reconnaissance officielle du français garantirait que tous les services gouvernementaux seraient pour autant bilingues du jour au lendemain. De fait, on ne parle que du français à l'Assemblée législative et devant les tribunaux. Mais relever le statut du français à celui de langue officielle dans la province offre quand même d'intéressantes possibilités en matière de services provinciaux.

Notons aussi que sur la question de reddition de compte en lien avec le Conseil du trésor, le Commissaire aux langues officielles a recommandé au Premier Ministre du Canada de modifier la partie VIII de la Loi afin de confier au Conseil du Trésor les responsabilités suivantes : établir les principes d'application de la partie VII; recommander au gouverneur en conseil des mesures réglementaires d'application de la partie VII; donner des instructions pour l'application de la partie VII; et informer le public et les institutions fédérales sur les principes et programmes d'application de la partie VII. Le président de l'ACF, Monsieur Paul Heppelle, a affirmé le 19 octobre dernier « Les recommandations proposées par le Commissaire dans son rapport annuel 2010-2011 sont claires. Les changements qu'il recommande au gouvernement pour modifier la Loi sur les langues officielles afin de renforcer la partie VII vont dans la bonne direction. Nous partageons son analyse de la situation, ses craintes et nous sommes d'accord avec les recommandations proposées ici par le commissaire. »

---

<sup>10</sup> Plusieurs figures de proue qui sont d'origine française ou franco-métisse accentuent son histoire locale ; mentionnons le géant Édouard Beupré, natif de Willow Bunch, qui est né en 1881 des parents canadiens français; Jean-Louis Légaré, un commerçant de fourrure qui a travaillé à côté des Métis pour accompagner Sitting Bull aux États-Unis.

<sup>11</sup> Rupert's Land ou Terre de Rupert était l'ancien territoire cédé à la Baie d'Hudson par la Couronne de l'Angleterre. Il comprendrait aujourd'hui une partie du Manitoba, toute la Saskatchewan et tout l'Alberta et les territoires canadiens.



## Investissements – Communauté Fransaskoise (2008-2013)

N.B. Les montants que nous affichons sont seulement ceux dont nous sommes au courant.

Fonds fédéraux reçus par le gouvernement de la Saskatchewan pour les langues officielles (entente bilatérale)								
				<i>Feuille de route pour la dualité linguistique</i>				
	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
<b>Ententes sur les services*</b>								
Financement de base	520 000	620 000	700 000	760 000	760 000	760 000	760 000	760 000
Projets spéciaux								
Politique de services en langue française								
Centre communautaire d'accueil et de services en français de Saskatoon			20 330	131 484				
Centre de services aux citoyens					100 000	100 000	60 000	60 000
Portail culturel fransaskois							172 500	172 500
<b>Total</b>	<b>520 000</b>	<b>620 000</b>	<b>720 330</b>	<b>891 484</b>	<b>860 000</b>	<b>860 000</b>	<b>992 500</b>	<b>992 500</b>
<b>Ententes en éducation**</b>								
Programmes réguliers	3 677 500	3 677 500	3 677 500	3 677 500				
Français langue première ***	1 909 803	2 115 815	2 136 151	2 136 151	2 693 018	2 693 018	2 693 018	2 693 018
Français langue seconde ***	438 269	471 813	778 893	928 893	4 039 526	4 039 526	4 039 526	4 039 526
Projets spéciaux								
Implantation de l'Institut français	1 130 000	1 145 000	1 205 000	1 205 000	1 600 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000
Rénovations à l'Institut français		339 000	350 000					
Centre scolaire et communautaire de Saskatoon		1 000 000	2 237 642					
<b>Total</b>	<b>7 155 572</b>	<b>9 060 128</b>	<b>10 385 186</b>	<b>7 947 544</b>	<b>8 042 544</b>	<b>7 672 544</b>	<b>7 542 544</b>	<b>7 542 544</b>
<b>Total global</b>	<b>7 675 572</b>	<b>9 680 128</b>	<b>11 105 516</b>	<b>8 839 028</b>	<b>8 902 544</b>	<b>8 532 544</b>	<b>8 535 044</b>	<b>8 535 044</b>

\* Entente Canada-Saskatchewan sur les services en français 2005-2009; Entente Canada-Saskatchewan pour les affaires francophones 2009-2011 et 2011-2013

\*\* Entente Canada-Saskatchewan relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement dans la seconde langue officielle 2005-2009 et 2009-2013

\*\*\* Français langue première et français langue seconde : inclut un investissement par la *Feuille de route* 2008-2013 pour les cinq ans auprès des groupes suivants :

- le SEFFA/Collège Mathieu 525 000.00\$ /par année (200 000.00\$ programmation de base et 325 000.00\$ pour projet)  
**N.B. Ce montant n'a pas changé depuis 1997**
- Bac en Éducation 355 000.00\$ / par année
- Institut français 250 000.00\$ / par année
- Conseil des écoles fransaskoises (**les montants et les sources vous seront expliqués le 13 décembre prochain**)

Cette liste est une énumération des groupes qui ont obtenu des fonds entre les années 2008-2009 et 2010-2011 (seuls les totaux reçus sont indiqués)

- ACELF - Association canadienne d'éducation de langue française	55 000.00\$
- ACF - Assemblée communautaire fransaskoise	1 183 200.00\$
- ACFR - Association culturelle francophone de Regina	35 000.00\$
- ADEF - Association des directions des écoles fransaskoises	20 000.00\$
- AJEFS - Association des juristes d'expression français de la Saskatchewan	60 000.00\$
- AJF - Association jeunesse fransaskoise	480 000.00\$
- APEF - Association provinciale des enseignant.e.s des écoles fransaskoises	40 000.00\$
- APF - Association des parents fransaskois	740 000.00\$
- APFS - Association provinciale des professeurs de français de la Saskatchewan	20 000.00\$
- Canadian parents for French - Saskatchewan	520 000.00\$
- Canadian Teacher's Federation	28 000.00\$
- CCF - Conseil culturel fransaskois	400 000.00\$
- CCS - Conseil de la coopération de la Saskatchewan	25 000.00\$
- Chenelière	200 000.00\$
- Commissions scolaires écoles immersion	1 468 450.00\$
- Corporation du Collège Mathieu	278 335.00\$
- CMEC - Conseil des ministres en éducation du Canada	351 900.00\$
- Fondation fransaskoise	30 000.00\$
- SHS - Société historique de la Saskatchewan	227 983.00\$

**AUTRES FINANCEMENTS :**

Patrimoine canadien / Fonds Initiatives Jeunesse (Francofonds inc.\* argent de la Feuille de route précédente) pour l'Association jeunesse fransaskoise :

2008-2009	35 222.00\$
2009-2010	21 833.33\$
2010-2011	28 714.28\$
 Total sur 3 ans	 85 769.61\$



Réseau de développement économique et d'employabilité pour le Conseil de la coopération de la Saskatchewan (CCS) :

Programmation de base

2008-2009	520 000.00\$
2009-2010	520 000.00\$
2010-2011	520 000.00\$
2011-2012	520 000.00\$ (ententes signées et année en cours)
2012-2013	520 000.00\$ (ententes signées et confirmées)

Total sur 5 ans 2 600 000.00\$

Projets

Impossible à déterminer (les fonds sont souvent administrés directement par Diversification de l'Économie de l'Ouest (DÉO))

Santé Canada / Société Santé en français pour le Réseau Santé en Français de la Saskatchewan (RSFS) :

2008-2009	205 859.00\$
2009-2010	298 248.00\$
2010-2011	395 813.00\$
2011-2012	421 635.00\$ (ententes signées et année en cours)
2012-2013	429 635.00\$ (ententes signées et confirmées)

Total sur 5 ans 1 751 190.00\$

Justice Canada pour l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS) :

2008-2009	175 555.00\$
2009-2010	147 745.00\$
2010-2011	208 135.00\$
2011-2012	171 885.00\$ (ententes signées et année en cours)
2012-2013	165 390.00\$ (ententes signées et confirmées)

Total sur 5 ans 868 710.00\$

Patrimoine canadien pour l'Entente de collaboration (volet Vie communautaire) :

2008-2009	2 381 000.00\$
2009-2010	2 381 000.00\$
2010-2011	2 381 000.00\$
2011-2012	2 381 000.00\$
2012-2013	2 381 000.00\$

Total sur 5 ans 11 905 000.00\$

Citoyenneté et immigration Canada pour l'Assemblée communautaire fransaskoise :

2008-2009	57 889.00\$
2009-2010	208 890.00\$
2010-2011	363 656.00\$
2011-2012	315 335.00\$

Total sur 4 ans 945 780.00\$

Ressources humaines et développement des compétences Canada pour Advanced Education, Employment & Immigration (Gv. SK) pour l'ACF :

2008-2009	393 855.00\$
2009-2010	449 895.00\$
2010-2011	454 395.00\$
2011-2012	461 210.00\$

Total sur 4 ans 1 759 355.00\$ **(Il est important de souligner que nous ne sommes pas certains si la totalité de cette somme vient de la Feuille de route)**

## **Recommandations :**

### **Recommandation principale :**

Nous recommandons sans réserve le renouvellement de la *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013*. Cette initiative gouvernementale a été et continue d'être d'une importance capitale pour nos communautés en ce qui a trait à la création et à l'expansion de services, la réalisation d'activités socioculturelles et la mise en œuvre de programmes et de services dans des secteurs clés pour notre développement et notre épanouissement tels l'éducation, la santé, la jeunesse, la justice, le développement économique et l'immigration.

### **Recommandations spécifiques dans chacun des cinq domaines d'action :**

#### **1. La valorisation de la dualité linguistique auprès de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes**

1. 1. Nous recommandons le développement d'outils linguistiques de qualité pour les Canadiens et les Canadiennes afin de permettre une sensibilisation de la majorité et pour servir d'ouverture de la communauté minoritaire à la majorité linguistique canadienne et aux diverses communautés linguistiques de la diaspora internationale.
1. 2. Nous recommandons des présentations à la Fonction publique du Canada qui assureraient une meilleure compréhension de la communauté linguistique minoritaire et de ses enjeux.
1. 3. Nous recommandons le maintien, sinon la bonification, du financement pour les bureaux de services de la minorité dans les provinces et territoires, tels la Direction des Affaires Francophone en Saskatchewan, car ils contribuent énormément à la création de liens indispensables pour le maintien d'une relation de travail entre la minorité et la majorité qui l'entoure et la prestation de services provinciaux en français.
1. 4. Nous recommandons la création d'une campagne nationale sur les avantages de conserver ou apprendre la langue de la minorité. La dualité linguistique doit devenir une réalité au Canada pour le succès de notre pays dans le 21<sup>e</sup> siècle.

#### **2. La construction d'un avenir prometteur pour la jeunesse de la communauté linguistique vivant en situation minoritaire**

##### **2. 1. Le réseau scolaire français, langue première et seconde :**

2. 1. 1. Nous recommandons que les nouveaux investissements proviennent de nouveaux fonds fédéraux. Sinon, pour nous en Saskatchewan, il faudra prendre l'argent déjà destiné aux associations et au CÉF (voir tableau page 14) pour financer le secondaire (FLM et FLS). Agir ainsi serait au détriment de ce que nous avons déjà bâti. Notons que le Gouvernement du Canada a l'obligation constitutionnelle de défendre les intérêts et protéger les droits des communautés minoritaires. Cela doit se refléter dans l'attribution des fonds de la nouvelle Feuille de route.

2. 1. 2. Nous recommandons de ne pas diminuer les investissements d'une année à l'autre, car cela a des répercussions néfastes pour nos institutions. Celles-ci en viennent à se méfier de la source du financement même si elles en dépendent pour leur bon fonctionnement. Craindre constamment que la prochaine contribution sera moindre que la dernière n'encourage guère la confiance pour bâtir à long terme.
2. 1. 3. Étant donné que les contributions provinciales à l'éducation en français augmentent (sans pour autant être suffisantes) et qu'il existe une stagnation dans le niveau des contributions fédérales, nous recommandons que les investissements en éducation (français langue première et français langue seconde) du fédéral soient bonifiés afin d'assurer une planification réaliste au sein des réseaux scolaires. Il est clair qu'ici en Saskatchewan il existe un déséquilibre entre les dépenses réelles en éducation (français langue première et français langue seconde) et la contribution fédérale.
2. 1. 4. Nous recommandons qu'un plan bilatérale (Gouvernement de la Saskatchewan et le Gouvernement du Canada) soit développé pour permettre l'augmentation du nombre d'enseignants et spécialistes (ex. orthopédagogue) francophone pour contrer la pénurie d'enseignants et de spécialistes dans notre province. (Ex. offrir des incitatifs financier aux étudiants, aux facultés d'éducation et aux commissions scolaire pour le développement de professionnel.)
2. 1. 5. Nous recommandons que les programmes de moniteurs de langue et les bourses d'été pour le perfectionnement linguistique soient maintenus.

## 2. 2. **Les initiatives qui visent la jeunesse franco-canadienne :**

2. 2. 1. Nous recommandons le maintien des *Fonds Initiatives Jeunesse*, mais nous suggérons que ses fonds puissent aussi inclure un financement bonifié.
2. 2. 2. Nous recommandons aussi la mise en place d'un fonds permettant des échanges entre les regroupements jeunesse (entre-elles) ainsi qu'avec les organismes porte-parole de leurs communautés. Ce n'est qu'en brisant l'isolement de nos jeunes et en leur montrant les réalités ailleurs au Canada qu'ils pourront avoir une vraie image des réalités de leur communauté et de la Francophonie canadienne. La création de comités consultatifs sur la jeunesse dans chaque province et territoire du Canada veillera à ce que la jeunesse franco-canadienne comprenne le fonctionnement de nos communautés et prenne goût à y participer. Sans cette découverte, plusieurs communautés n'arriveront pas à intégrer les jeunes dans le fonctionnement institutionnel et associatif. Cette recommandation aidera en partie à assurer la pérennité de nos communautés.

## 2. 3. **Les médias locaux :**

2. 3. 1. Nous recommandons le statut quo, sinon l'augmentation des services de Radio-Canada dans les régions, et ce à l'égard non seulement des services médiatiques (radio, télévision et Internet), mais aussi pour ce qui est de son implication communautaire

en région. Pour les membres de notre communauté, ces services sont un moyen privilégié de se faire voir et de s'entendre en ondes, d'avoir accès à une programmation qui s'intéresse à eux et qui les intéresse et de conclure des partenariats intéressants qui contribuent à l'épanouissement de la communauté.

2. 3. 2. Nous recommandons l'inclusion d'investissements pour les journaux communautaires qui doivent de plus en plus faire concurrence aux médias sociaux ou à ceux de la langue majoritaire.

#### **2. 4. La mise en place d'une programmation postsecondaire française :**

2. 4. 1. Nous recommandons que le Canada priorise et privilégie le postsecondaire en français surtout dans les provinces où la population francophone est peu nombreuse comme c'est le cas en Saskatchewan. Que la population soit petite ou grande, les coûts de base sont équivalents. À cet égard, il faut un investissement sérieux et à long terme du gouvernement fédéral afin d'offrir un service à une petite population qui n'a pas les moyens de se l'offrir elle-même, sinon la migration de la jeunesse fransaskoise vers d'autres juridictions va se poursuivre et peut-être même augmenter.

2. 4. 2. Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provincial co-financent directement l'éducation postsecondaire de langue française, et cela dans la continuité de l'éducation préscolaire et scolaire de langue française. Une telle approche assurerait l'enchaînement logique entre le secondaire et le postsecondaire, et assurerait le développement d'une programmation postsecondaire en français qui répondrait aux besoins de notre communauté.

### **3. L'amélioration de l'accès aux services en français pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire**

#### **3. 1. En matière de santé :**

3. 1. 1. Nous recommandons que les méthodologies de contrôle et de reddition de compte soient établies en même temps que l'annonce des investissements en santé par la *Feuille de route*.

3. 1. 2. Nous recommandons que le financement pluriannuel soit l'approche préconisée pour que les organismes et les institutions de santé puissent mieux planifier.

3. 1. 3. Nous recommandons de réduire le nombre de rapports exigé tout en permettant de respecter les normes de transparence et de reddition de compte. Nous suggérons que deux rapports par année sont suffisants pour permettre de maintenir un contrôle et un droit de regard sur les bénéficiaires des fonds.

3. 1. 4. Nous recommandons que le modèle actuel d'attribution des fonds pour le réseau santé (par le biais de la Société Santé en français) soit maintenu car il répond aux besoins des membres de ce regroupement.

**3. 2. En matière de justice :**

- 3. 2. 1. Nous recommandons que le Fonds d'appui sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles du ministère de la Justice du Canada soit maintenu car il répond aux besoins de la population francosaskoise en ce qui a trait aux questions et au développement de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
- 3. 2. 2. Nous recommandons que le financement pluriannuel soit l'approche préconisée pour que les organismes et les institutions francosaskoises puissent mieux planifier.

**3. 3. En matière d'immigration :**

- 3. 3. 1. Nous recommandons que le Réseau en immigration francophone soit maintenu et que des investissements stratégiques soient effectués pour lui permettre d'assurer un meilleur accueil et établissement des nouveaux arrivants dans les communautés minoritaires.
- 3. 3. 2. Nous recommandons que des investissements soient effectués de façon à permettre aux communautés minoritaires de faire des investissements stratégiques en infrastructure (maison d'accueil, hébergement transitoire, etc.) pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants.

**3. 4. En matière de petite enfance, de famille et d'alphabétisation :**

- 3. 4. 1. Nous recommandons qu'un investissement important (minimum de 80,000\$ annuellement) soit effectué pour développer des services à la famille et à la petite enfance ici en Saskatchewan.
- 3. 4. 2. Afin de répondre aux besoins particuliers des groupes de parents (tels que l'Association des parents francosaskois en Saskatchewan), nous recommandons que la décision de déterminer qui sera porteur du dossier et comment ces fonds seront dispersés soit prise en consultation avec la Commission nationale des parents francophones.
- 3. 4. 3. Nous recommandons que le Gouvernement du Canada travaille avec le Gouvernement de la Saskatchewan pour le sensibiliser et l'appuyer à reconnaître la nature et le mandat des organismes francosaskois qui travaillent dans ce domaine. Présentement, nos organismes ne sont pas reconnus car la province indique qu'ils ne répondent pas à leurs critères en termes de nombre et en lien avec la clientèle desservie (clientèle minoritaire non reconnue).

**3. 5. En matière d'arts et de culture :**

- 3. 5. 1. Nous recommandons que les investissements en arts et culture du Patrimoine canadien se poursuivent pour permettre que cet axe prioritaire et central à la communauté minoritaire se maintienne.
- 3. 5. 2. Nous recommandons des investissements dans l'industrie culturelle au niveau communautaire.

3. 5. 3. Nous recommandons que la *Feuille de route* trouve des moyens pour encourager les agences culturelles nationales telles que l'Office national du Film, le Conseil des arts et Téléfilm, etc. reprennent leur appui financier ou continuent de soutenir les industries culturelles en milieu minoritaire.

#### **4. La réalisation d'avantages économiques pour la communauté francophone :**

4. 1. Nous recommandons que les méthodologies de contrôle et de reddition de compte soient établies en même temps que l'annonce des investissements en santé par la *Feuille de route*.
4. 2. Afin de permettre aux organismes et institutions économiques de mieux planifier à long terme, nous recommandons que le financement pluriannuel soit l'approche préconisée.
4. 3. Tout en respectant les normes de transparence et de reddition de compte, nous recommandons la réduction du nombre de rapports exigé par les bailleurs de fonds. Nous suggérons que deux rapports par année sont suffisants pour permettre de maintenir un contrôle et un droit de regard sur les bénéficiaires des fonds et sur leur programmation.
4. 4. Puisqu'il répond adéquatement aux besoins en programmation et aux structures de fonctionnement des organismes à caractère économique déjà en place, nous recommandons que le modèle actuel d'attribution des fonds pour ce réseau économique soit maintenu.
4. 5. Nous recommandons que l'attribution de fonds au réseau économique francophone inclue des fonds supplémentaires qui permettraient l'étude des impacts de ces investissements dans le cadre de la *Feuille de route*.

#### **5. Une gouvernance efficace au réseau :**

5. 1. Afin de permettre aux communautés francophones en situation minoritaire de mieux répondre aux besoins de leurs citoyens et citoyennes, nous recommandons que la valeur en contribution à ces communautés des Accords de collaboration (anciennement des Ententes Canada Communauté) soit bonifiée de façon significative. Notons que l'absence d'augmentation de contribution dans ses ententes depuis plus de dix ans a eu un effet contraire à celui que le bailleur de fonds et les communautés elles-mêmes désiraient. Les communautés minoritaires vivent en ce moment une existence précaire : leur liste de besoins est longue et les enjeux sont sérieux. Malgré l'absence depuis une décennie d'augmentation dans les ententes, les communautés ont quand même trouvé des moyens pour poursuivre leur développement. Cependant, beaucoup d'initiatives importantes ont été mises de côté pour et celles qui sont en cours souffrent souvent d'un sérieux manque à gagner.
5. 2. Nous recommandons qu'à partir de 2012 les investissements accordés aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaires soient bonifiés d'un minimum de 27%. De plus, nous recommandons que tout futur *Accord de collaboration, volet Vie communautaire*, reconnaisse ce besoin financier et assure cette bonification.

5. 3. Afin d'assurer un suivi adéquat des causes juridiques d'importance nationale qui auront un impact sur les communautés minoritaires du Canada, nous recommandons que le *Programme d'appui aux droits linguistiques* reçoivent du financement supplémentaire substantiel.



**Autres recommandations générales :**

1. Nous recommandons que la *Feuille de route* identifie réellement les besoins des communautés minoritaires et, dans le but de répondre à ces besoins de manière concrète et soutenue, que la *Feuille* doive investir de façon stratégique et cohésive tout en respectant les disparités et distinctions qui existent entre les communautés minoritaires du Canada.
2. Nous recommandons aussi que, dans le cadre de la prochaine *Feuille de route*, chaque groupe porte-parole des communautés minoritaires puisse recevoir du financement qui lui permettra de travailler avec un ou des chercheurs spécialisés en recherche sur la vie en situation minoritaire pour que soit réalisée une étude continue sur les impacts des investissements de la *Feuille de route* dans chaque province et territoire pour la durée de la prochaine *Feuille*. Ceci servira ensuite comme base d'analyse pour de futures initiatives fédérales de ce genre et, ce, autant pour la communauté elle-même que pour le Gouvernement du Canada, dans l'établissement de priorités pour de futurs investissements.
3. Nous recommandons enfin que la prochaine *Feuille de route* attribue un montant supplémentaire aux communautés minoritaires spécifiquement pour la reddition des comptes. Cet investissement permettra d'alléger le fardeau d'administrer ces investissements tout en permettant de mieux répondre aux exigences du Gouvernement et de se doter d'outils et de méthodologies qui permettront un meilleur suivi des progrès. Cette méthodologie devrait inclure la capacité de voir et de suivre les fonds du moment où ils quittent le fédéral, passe par le provincial et arrive à la communauté minoritaire.

## **Conclusion**

Dans un contexte d'austérité financière où l'utilisation responsable et efficiente des fonds publics est prioritaire tant pour les bailleurs de fonds que pour les récipiendaires de ces fonds, il est important de retenir que les organismes et les institutions francophones qui sont au service des citoyens et des citoyennes de langue française, tout comme ceux qui servent une myriade de collectivités diverses d'un bout à l'autre du pays, font leur part depuis déjà plusieurs années pour la dualité linguistique au Canada.

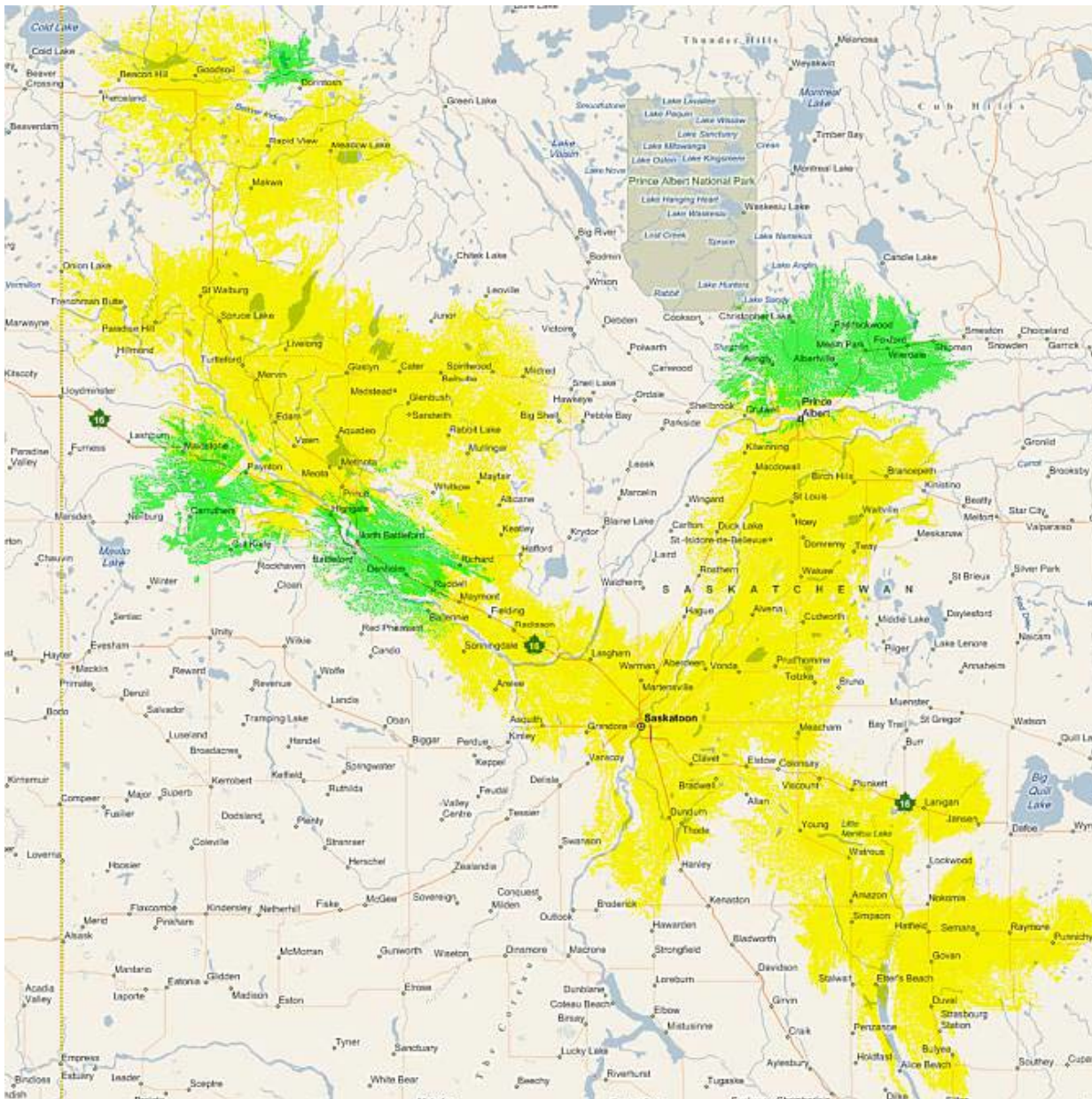
Le renforcement que nous recommandons, loin d'être déraisonnable en temps d'austérité budgétaire, devrait plutôt être perçu comme un réalignement stratégique des ressources. Réduire davantage les investissements fédéraux dans les organismes et institutions des communautés linguistiques en situation minoritaire rendrait ces derniers incapables de livrer les services auxquels s'attendent les citoyens et les citoyennes de langue française, des services auxquels ils ont droit. Dans plusieurs cas, cette réduction obligerait les institutions gouvernementales à identifier des alternatives, puisque la responsabilité du gouvernement fédéral envers les individus et les familles dans les collectivités linguistiques ainsi que l'appui au développement de ces communautés en situation minoritaire ne pourront jamais passer sous un silence fédéral.

Des compressions supplémentaires dans les investissements au niveau des organismes et institutions des communautés causeraient non seulement des pertes de services, mais également des pertes d'emplois, voire même la disparition de certaines de nos communautés francophones parmi les plus anciennes aux pays. Dans la présente ère de reprise économique, pilier du présent gouvernement, toute compression ou absence de bonification d'accord de contribution aux communautés linguistiques assurera non seulement un recul pour la reprise économique souhaitée, mais minera la vitalité et la pérennité de nos communautés.

Les organismes et institutions des communautés francophones travaillent en collaboration avec le gouvernement du Canada au bénéfice non seulement de leurs collectivités, mais du pays tout entier et ce depuis leur création. À l'heure où le gouvernement fédéral cherche à consolider l'avantage compétitif du Canada en éliminant le déficit et en identifiant des façons novatrices d'être au service de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, nous sommes là pour faire partie de la solution. Nous vous demandons respectueusement de nous aider à contribuer.

Mesdames et Messieurs du Comité parlementaire sur les langues officielles, au nom de tous les Fransaskois et de toutes les Fransaskoises ainsi qu'au nom de nos partenaires francophiles de la Saskatchewan, nous vous remercions de votre attention.

## Annexe 1 – Zone de couverture des services de Baudoux Communications



Communauté francosaskoise recevant des services :  
St-Isidore de Bellevue, Bruno, Domremy, Hoey, Prud'homme, St. Denis, St. Louis, Vonda et Wakaw.

Communauté anglophone recevant des services :  
Aberdeen, Alvena, Brich Hills, Buffer Lake North, Carpenter, Cudworth, Dana, Hagen, Imperial, Meacham, Northern Lights, One Arrow, RM de Bayne, RM de Fish Creek, RM de Grant, RM de Hoodoo, RM de Wood Creek, Saskatoon, Strawberry Hills, Strawberry Ridge, Sunset Estates, Wakaw Lake et Young.